

PUBLIC HEARING NOTICE / AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

**Proposed Amendment to the Greater Moncton Planning Area
Rural Plan Regulation – Community Planning Act**

**Modification proposée au Règlement du plan rural du secteur
d'aménagement du Grand Moncton - Loi sur l'urbanisme**

Public notice is hereby given, pursuant to section 77 of the *Community Planning Act*, that the Minister of Environment and Local Government is considering the adoption of the following amendment to the Greater Moncton Planning Area Rural Plan Regulation – Community Planning Act:

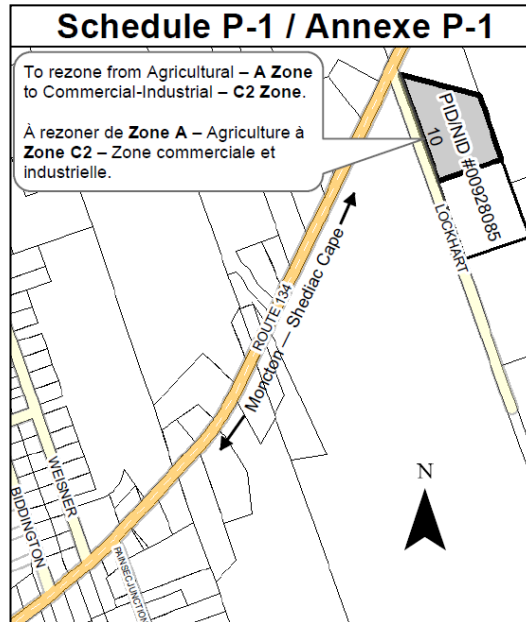
To rezone the lands as shown, located at 10 Lockhart Road, being the northern portion of lot having PID 00928085, within Lakeville of the parish of Moncton and the county of Westmorland, from Agricultural – A Zone to Commercial-Industrial – C2 Zone so as to operate a transportation centre and a single-unit dwelling, subject to terms and conditions.

A public hearing regarding the proposed amendment to the Greater Moncton Planning Area Rural Plan Regulation – Community Planning Act will be held on July 18, 2013 at 7:00 pm at the Lakeville Community Centre, 2018 Shediac Road, Lakeville, NB.

Anyone wishing to object to, or comment on, the proposed amendment to the said rural plan regulation may do so by sending their written comments to Provincial Planning Director, Provincial and Community Planning Section, Department of Environment and Local Government, PO Box 6000, Fredericton, NB E3B 5H1 (telephone (506) 453-2862, fax (506) 457-7823) by August 1, 2013 or by appearing at the public hearing on July 18, 2013.

Written objections, or comments, received by 4:30 pm on July 15, 2013 will be read into the record at the public hearing on July 18, 2013 and anyone wishing to comment on the readings may do so at the hearing.

Copies of this notice and the proposed amendment are available for viewing during regular business hours at the Regional Service Commission 7, Terminal Plaza 1222 Main Street, 4th Floor, Unit 4000, Moncton, NB E1C 1H6 (telephone (506) 382-5386).



Avis est donné par les présentes qu'en vertu de l'article 77 de la *Loi sur l'urbanisme*, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux envisage d'apporter la modification suivante au Règlement du plan rural du secteur d'aménagement du Grand Moncton - Loi sur l'urbanisme :

Modifier le zonage du bien-fond ci-indiqué, soit la partie nord du lot portant le NID 00928085, situé au 10, chemin Lockhart à Lakeville, dans la paroisse de Moncton et le comté de Westmorland, de Zone A – Agriculture à Zone C2 – Zone commerciale et industrielle afin de permettre l'exploitation d'un centre de transport en plus de l'habitation à un logement qui s'y trouve déjà, sous réserve de certaines modalités et conditions.

Une audience publique sur le projet de modification du Règlement du plan rural du secteur d'aménagement du Grand Moncton – Loi sur l'urbanisme aura lieu le 18 juillet, 2013 à 19 h, au centre communautaire de Lakeville, à 2018 rue Shediac, Lakeville au Nouveau-Brunswick.

Toute personne qui souhaite s'opposer au projet de modification du Règlement du plan rural, ou le commenter, peut le faire en envoyant ses commentaires par écrit au directeur provincial de l'urbanisme, Section de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 (téléphone : 506-453-2862; télécopieur : 506-457-7823) d'ici le 1 août, 2013, ou en se présentant à l'audience publique du 18 juillet, 2013.

Les objections et commentaires écrits reçus d'ici le 15 juillet, 2013 à 16 h 30 seront versés au dossier à l'audience publique du 18 juillet, 2013. Les personnes qui désirent faire des commentaires sur les documents versés au dossier pourront le faire à l'audience.

On peut examiner le présent avis et le projet de modification pendant les heures normales d'ouverture au bureau de la Commission de services régionaux 7, Terminal Plaza, 1222, rue Main, 4^e étage, bureau 4000, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1H6 (téléphone : 506-382-5386).